



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du 09 juin 2023

Délibération affichée

Le

Effectif du Conseil	:	33
Présents	:	23
Absents et Excusé(es)	:	01
Procuration(s)	:	09

N° d'ordre : 32/2023

Domaine d'intervention : 5.3/ Désignations de représentants

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi neuf du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du 02 juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, 02 juin 2023.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Adjoint M. RUART Alex, 2^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 4^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Adjoint ; - Mme LACROIX Jenia, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme OUSSELIN Johanna, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ISSA Jean-François) ; M. CARRIERE Pierre, 8^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. MARCEL Didier) ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; - M. PERAIN Franck (procuration donnée à M. BOYAU Alex) ; Mme LINON Gladys (procuration donnée à Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly) ; - M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à Mme OUSSELIN Johanna). - M. BROLIRON Jean-François (procuration donnée à Mme GUILLAUME Myriam) - Mme MONGE Dunia (procuration donnée à Mme PENCHARD Marie-Luce) ; - M. REJON Philippe (procuration donnée à Mme LYSIMAQUE Maguy), Conseillers Municipaux.

ABSENTE : Mme LAQUITAINE Liliane, Conseillère Municipale ;

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.



DÉLIBÉRATION PROCÉDANT A LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2023

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les prochaines élections sénatoriales auront lieu en Guadeloupe le dimanche 24 septembre 2023.

Aux termes des dispositions du décret ministériel N°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux sont impérativement convoqués le Vendredi 09 juin 2023, en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants.

S'agissant en particulier de la Ville de Basse-Terre, l'arrêté préfectoral DCL/BRGE du 22 mai 2023 susvisé fixe à 9 le nombre de suppléants à élire.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires des articles, l'élection de ces 9 suppléants se fait sans débats, au scrutin secret, sur une même liste suivant un scrutin à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le bureau de vote présidé par Monsieur le Maire, composé des deux membres du Conseil Municipal les plus âgés et des deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, est constitué.

Après appel à candidature, deux listes sont présentées à savoir :

- **Liste « Rebâtir ensemble Basse-Terre »**
 - 1- ABENZOAR-CAROUPIN Berger Clair
 - 2-VINGATARAMIN Paulette
 - 3-BIDÉLOGNE Fred
 - 4-PHILÉMON Marlène
 - 5-GALIPO Alex
 - 6-BRIDE Jacqueline
 - 7-BÉBEL Jules
 - 8- MANOTTE Danielle
 - 9-HUC Jean-Claude

- **Liste « Basse-Terre en confiance »**
 - 1-DARLIS Frantz
 - 2-FONTAINE Annette
 - 3-FÉRTÉ Alain
 - 4-LACROIX Claire
 - 5-VERMOT DE BOISROLIN Alfred
 - 6-THESAUROS Marie-Line
 - 7- GENE Charles-Henri
 - 8- LETIN Marlène
 - 9- QUILLIN Jean-François

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023 - DELIBERATION N° 32/2023 - REF : 5.3/DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
 • DELIBERATION PROCÉDANT A LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2023

il est ensuite procédé au déroulement du vote.

**DISPOSITIF DECISIONNEL
 LE CONSEIL MUNICIPAL,
 CONSIDÉRANT l'exposé des Motifs ci-dessus :**

VU le Code Électoral et plus singulièrement ses articles L283 à L293 ; L2122-5 ; R133 à R148 ;
 VU le décret N° 2023-257 du 6 avril 2023 convoquant les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe DCL/BRGE indiquant pour chaque commune le mode de scrutin ainsi que le nombre des délégués et suppléants à élire pour le renouvellement de la série 1 des sénateurs le Dimanche 24 septembre 2023 ;

VU la circulaire du ministère de l'intérieur NOR/IOMA23308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

VU le procès-verbal de l'élection des suppléants de la Ville de Basse-Terre en date 09 juin 2023

Après un vote au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b) Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposées) :	32
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	00
d) Nombre de bulletins blancs (bulletins dépourvus de noms et enveloppes vides) :	00
e) Nombre de suffrages exprimés (b - (c+d))	32
f) Suffrage obtenu par la liste « Rebâtir ensemble Basse-Terre »	25
g) Suffrage obtenu par la liste « Basse-Terre en confiance »	07

Par suite de l'application de la calculatrice, la répartition des sièges est la suivante :

- Liste « Rebâtir ensemble Basse-Terre » : 07 sièges
- Liste « Basse-Terre en confiance » : 02 sièges



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023 - DELIBERATION N° 32/2023 - REF : 5.3/DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
* DELIBERATION PROCÉDANT A LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2023

APRES en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER ci-après les 09 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales 2023 :

Liste intitulée « Rebâtir ensemble Basse-Terre » : 07 sièges

- ABENZOAR-CAROUPIN Berger Clair
- VINGATARAMIN Paulette
- BIDELOGNE Fred
- PHILÉMON Marlène
- GALIPO Alex
- BRIDE Jacqueline
- BÉBEL Jules

Listes intitulée « Basse-Terre en confiance » : 02 sièges

- DARLIS Frantz
- FONTAINE Annette

Article 2 : DE DONNER au Maire tout pouvoir pour mener à bien cette affaire.

Article 3 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.f

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le

13 JUIN 2023

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

15 JUIN 2023

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le



Le Maire,

André ATALLAH



Le Maire

André ATALLAH